

brigue *ad hoc* de Proudhon-Cubé-Considérant-Raspail-Barbès-Papineau et Cie, nous dirons que M. Papineau adopte aujourd'hui la même tactique celle que qu'un certain ministre adoptait il y a quelques cinq ans. Ce n'est pas aujourd'hui une nouvelle édition d'une crise ministérielle ou d'un portefeuille ministériel rentré, mais c'est depuis le 1er janvier 1849, la vingt-cinquième édition de la crise Proudhon-Papiniste, assaillante de légères considérations sur la Belgique (!), l'Angleterre, la France, les États-Unis, la Turquie, et autres pays connus et inconnus.

LA PAYE DES MEMBRES.

Avant-hier soir, nous avons assisté à la séance du Parlement, durant laquelle les Honorable ont déterminé combien ils auraient de chelins par jour.

L'Hon. M. LaFontaine, qui avait pris l'initiative en cette occasion, proposait la somme de quinze chelins. M. Cartier suggérait dix chelins et M. Christie vingt chelins. C'est cette dernière proposition qui a prévalu, le ministre votant contre et n'en ayant pas ainsi la responsabilité.

M. LaFontaine proposa ensuite que les membres

ne fussent payés que pour 90 jours. La majorité a encore rejeté cette proposition. M. LaFontaine a de plus proposé et il a été résolu que les membres ne seraient payés qu'autant qu'ils seraient présents à Montréal. Outre cela, sur la proposition de M. LaFontaine, il a été décidé d'accorder 12 sous par mille pour frais de route aux membres en allant et venant. M. Davignon proposait 18 sous et M. Christie un chelin ; mais ces deux dernières propositions ont été rejetées.

Comme nous n'avons que peu d'espace aujourd'hui, nous ne ferons pas de longues remarques à ce sujet. Mais nous ne pouvons aux moins nous empêcher de témoigner notre étonnement de voir les membres du Parlement s'accorder 20 chelins par jour et durant toute la session. Les Honorable pensent-ils avoir belle grâce à proposer des économies sur les salaires des autres, quand eux ne peuvent se déclarer à diminuer eux-mêmes le taux de leur propre salaire ; car c'est certainement trop fort pour une indemnité. Nous reviendrons sur ce sujet très-prochainement.

Première et seconde résolutions, qui seront proposées par M. Hincks, en comité de toute la chambre.

10. Qu'il est expédié d'abroger les droits de douane imposés par les actes 10 et 11 Vict., ch. 31, et 10 et 11 Vict., ch. 32, et de substituer au nouveau taux de droits à celui qui est actuellement en force en vertu des dits actes.

20. Qu'il est expédié qu'à l'entrée des divers articles ci-dessous mentionnés en cette province, les droits portés vis-à-vis des dits articles respectivement, soient imposés et prélevés, savoir : —

	£.	s.	v.
LE SUCRE, rafiné ou candi, par quintal.	0	14	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	10	0	0
— Autres sortes, par quintal.	0	9	4
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	10	0	0
MELASSE, par quintal.	10	4	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	10	0	0
THÉ, par livre.	0	0	1
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	10	0	0
CAFÉ, vert, par quintal.	0	4	8
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	10	0	0
— Autres sortes, par quintal.	0	9	4
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	10	0	0
TABAC, manufacturé, par livre.	0	0	1
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	10	0	0
— Non manufacturé, par livre.	0	0	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	10	0	0
— Cigares, par livre.	0	1	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	10	0	0
— Tabac en poudre, par livre.	0	0	2
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	10	0	0
VIN, en fût, de la val. de £10 la pipe ou par gal.	0	3	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	25	0	0
— En fût, de la val. de plus de £10 la pipe	0	1	6
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	25	0	0
— En bouteilles, par gallon.	0	4	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	25	0	0
SPRITUEUX ET BOISSONS FORTES, de toutes sortes, par chaque gallon, de quelque force que ce soit n'excédant pas la preuve par le moyen de l'hydromètre de Syke, et ainsi en proportion pour une plus grande force que celle de la preuve, et pour toute quantité plus grande ou moindre qu'un gallon : —			
WHISKEY, par gallon.	0	0	2
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	10	0	0
RUM, par gallon.	0	1	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	52	0	0
GENIÈVRE, EAU DE VIE et autres SPIRITUÉUX OU BOISSONS FORTES, excepté le RUM et le WHISKEY, par gallon.	0	2	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	25	0	0
SPRITUEUX, BOISSONS CORDIALES ET LIQUEURS, sucrés ou inolés de quelque composition qui empêche qu'on ne puisse vérifier leur force par le moyen de l'hydromètre de Syke, par gallon.	0	3	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	24	0	0
Sel, par minot.	0	0	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur,	10	0	1
EMICES ET FRUITS, NOISETTES, MACARONI, VÉRMIQUELLE, CONFITURES, OU FRUITS, confits au sucre, au candi ou à la mélasse, pour chaque £100 en valeur.	25	0	0
TOUTS EFFETS ET MARCHANDISES sur lesquels il n'a pas été imposé d'autres droits et qui ne sont pas ci-après déclarés exemptés de droit, pour chaque £100 en valeur.	10	0	0
— Les autres résolutions pour mardi.			

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Nous ne devions pas nous tromper, lorsque mardi nous disions qu'aujourd'hui nous pourrions annoncer que 15000 à 20000 personnes dans la ville de Montréal auraient fait la promesse solennelle de ne plus user de boissons fortes. Le développement, que vient en effet de prendre à Montréal la belle société de tempérance, est vraiment gigantesque. La prédication patriotique et religieuse de l'éloquent missionnaire, M. Chiniquy, a été comme un coup d'électricité pour toute notre population. A sa voix, tous les cœurs ont été émus, des volontés décidées et même opposées ont été conquises, et le tri-

omphe de la sainte cause a été, nous pouvons le dire, complet ; puis qu'en moins de quatre jours, plus de "dix-huit mille" Canadiens ont embrassé la tempérance totale, et que, de tous ceux qui n'ont pas joint la société, il n'y en peut-être pas au dixième qui n'applaudent pas de toute son âme au succès de cette œuvre admirable, régénératrice des bonnes mœurs et de la prospérité générale. Nous sommes assuré que plus tard que l'infitigable apôtre de la tempérance viendra glacer ce qui reste à moissonner dans le champ si fertile de Montréal. En attendant, nous pensons ne faire qu'exprimer les sentiments de toute la population de cette ville, en disant qu'on a été des plus satisfaits de la visite de M. Chiniquy, que le pays lui doit une immense reconnaissance, et qu'une seconde visite de sa part se rait accueillie avec empressement et consolation.

Nous apprenons par le *Pilot* de ce matin qu'hier M. Guyz a fait motion pour une règle *nisi*, pour que les propriétaires du *Pilot* aient à prouver qu'ils n'ont pas commis un "épîs de cœur", en rendant compte du dernier verdict contre le *Pilot*. Il paraît que, dans son discours, la demandeur a lu plusieurs articles de journaux, entre autres celui des "Mélanges Religieux" au sujet du verdict de £500, et qu'il l'a déclaré (!) un "épîs de cœur" ! C'est ce dont nous doutons fort.

La glace devant cette ville est fort endommagée, et devra partir sous peu de jours. Le fleuve d'ailleurs est déjà libre à un mille au dessus de la ville.

Rien n'est plus comique que de voir avec quel sérieux et quelle gravité nos frères des États-Unis accueillent les nouvelles télégraphiques qui leur viennent du Canada. Un pauvre opérateur n'a pas plutôt le malheur de leur apprendre que deux hommes se sont battus au coin d'une rue ou qu'un père a corrigé un peu brutallement son enfant, tout de suite nos frères d'outre-ligne de faire des articles à perte de vue sur "l'insurrection au Canada," "la prochaine annexion du Canada," "les troubles sérieux du Canada." D'autres plus timides n'appellent cela que de la "fermentation," "manifestation hostile," "luttes intérieures." Nos aimables contemporains devraient se donner la peine d'étudier un peu notre état social ; ils verront si, comme le dit le "Courrier des États-Unis," nous sommes sur le point d'avoir des "luttes intérieures" qui achèveront (!) de ruiner le pays, déjà (!) éprouvé.

Un vaisseau marchant, "le New-York" arrivé, aux États-Unis, nous apprend que les espées à la banque de France et ses succursales étaient du montant de 31200000 francs, 100000000 (!) de plus que la semaine précédente. Il nous apprend de plus qu'à Rome le gouvernement Révolutionnaire vient de faire libérer tous les prisonniers détenus dans les prisons du Saint office.

Les M. de l'*Avenir* persistent dans la position qu'ils ont prise vis-à-vis du Souverain-Pontife de l'Église catholique. Dans leur feuille de mercredi, ils ont sur ce sujet un article de trois colonnes. Nous devons faire remarquer de suite leur nouvelle tactique : ils se sont aperçus que leur premier écrit avait soullevé l'indignation de tous les honnêtes gens, et que leurs abonnés renvoient leurs abonnements en grand nombre ; ainsi de pouvoir empêcher une plus grande désertion, ils ont résolu, tout en émettant et soutenant les mêmes principes que dans leur premier article, de citer des autorités ecclésiastiques en faveur de leur thèse. C'est ce qu'ils viennent de faire ; mais voyant que malgré ce qu'ils ne pourront réussir, ils désignent et torturent de toutes manières le sens des écrits des illustres prélats dont ils citent quelques passages. Les catholiques ne se laisseront pas duperaient, et ils diront aux messieurs de l'*Avenir* : "Pas de subterfuges ; rétraciez-vous, ou attendez-vous à avoir le titre d'enfants ingrats et rebelle à l'Église." Nous reviendrons sur cet article dans une prochaine feuille.

Le major Robinson a fait son dernier rapport au sujet des chemins à lies, depuis la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau Brunswick jusqu'à Québec ; il a examiné cinq routes différentes ; la première de 600 milles, la seconde 635, la troisième 652, la quatrième 595, et la cinquième 692 ; mais il finit par recommander la seconde ligne commençant à Halifax, en allant vers Truro à la tête de la baie de Hundy, de là par les montagnes de Cumberland à Amherst : de là par la côte de la baie Verte jusqu'à Shédiac ; ensuite gagnent le nord, elle traversera les rivières de Richibouctou et de Miramichi, d'où elle se rendrait à la baie des Chaleurs par la vallée de Bathurst, monterait la rivière de Ristigouche pour se rendre à Matapedia, et de là au fleuve St. Laurent, puis à Québec. Plusieurs localités paraissent très-riches en minces de charbon et de fer, et peut-être d'autres métaux. Le major pense que chaque milie reviendrait à £7000, ce qui serait £4,445,000 ; mais à cause des dépenses contingentes, il estime que le chemin coûterait environ £5,000,000. Lord Grey, le secrétaire d'Etat, et les gouverneurs des provinces n'ont pas encore décidé par quels moyens on formerait ce capital.

Le Evêques Protestant de Provinces Anglaises de l'Amérique du nord doivent s'assembler en synode Provincial à Halifax, le 17 mai prochain ; c'est le *Pilot* qui nous apprend cette nouvelle.

Mercredi, le Bill pour amender l'Acte des Ecoles dans le B. C. a subi sa seconde lecture ; il doit être discuté en comité général, avant sa 3e lecture.

William Workman, Ecr., vient d'être élu Président de la Banque d'Épargne de la cité et District de Montréal, et Alfred Larocque, Ecr., en est élu le Vice-Président. La Banque est dans un état très satisfaisant.

Le "Canada Temperance Advocate" du 2 avril nous est parvenu ; il contient toujours des articles fort intéressants et plaide avec zèle la cause de la Tempérance.

On paraît croire que M. Galt, l'agent de la compagnie des terres, sera élu membre du parlement en remplacement de M. Brooks, décédé.

Nous avons le plaisir d'annoncer que, la corporation de cette ville n'ayant pas d'argent pour payer les écoles, S. H. le maire, E. R. Fabre, Ecr., a avancé de sa poche bourse la somme nécessaire à cet object [£1,33]. C'est là un fait qui mérite d'être cité, et qui est l'éloge de son auteur.

Le fameux bœuf appartenant à M. Hayes doit d'être tué, et la chair doit être vendue demain au marché Bonsecours.

M. L'ÉDITEUR.

Un instituteur, et sans doute un des plus habiles, vient faire une sortie dans les colonies de l'*Avenir* [No. du 28 mars] qui ne tient qu'à flétrir les personnes qui sont préposées à la direction des écoles élémentaires. Sous la signature d'un *Canadien*, cet écrivain correspondant se plaint de ce que les villes imposent toujours des membres aux campagnes, et, par induction sans doute, il en conclut "que l'on verra toujours ce que l'on voit aujourd'hui, l'ignorance chez le peuple."

Il est malheureux pour ceux que le peuple appelle à la tâche pénible de commissaires d'écoles, d'avoir à moissonner par chaque an mûrures du peuple, dans l'intérêt du travail, et en sus, d'entendre les hommes, auxquels on devrait supposer de l'éducation, se ranger du côté des mutins pour l'urrer le peuple et l'endurcir à manquer aux égarés qu'il doit accorder à ses élus.

Il est désagréable pour un fonctionnaire public, qui a conscience de son devoir, et qui s'efforce de s'en acquitter scrupuleusement, d'être harcelé par le premier individu que la passion du moment gonfle et soulève. C'est cependant aux commissaires d'écoles et à M. le surintendant que s'attaque l'*Canadien* ; sans faire exception en faveur des nombreux commissaires qui usent toute leur influence au profit de l'instruction du peuple, sans tenir compte à une portion respectable de ces hommes dévoués et amis du bien, l'*Instiutien Canadien* qui a tout fait à être désarçonné blâme et compromet, accuse et condamne tous les ignorants commissaires.

Les commissaires ont la tâche bien désagréable de diriger tous les efforts du peuple vers le bien commun de toute une communauté mais la tâche se complique, les difficultés se multiplient, lorsque quelque mauvais génie inspire aux subordonnés le mépris de ses élus, de ceux qui gratuitement travaillent à son avancement. Oh ! M. le Pédagogue, votre fame est grande, le mal que vous semez ne peut produire aucun bon effet ; et pour avoir semé du vent, vous courrez grand risque de ne moissonner que des tempêtes. Non content de taquinier ceux de votre quartier qui vous saluent, vous vous en prenez à tous les commissaires ensemble, et pour renfer de potage, y jetez sans scrupule le surintendant qui, à votre gré, est loin d'être innaillé.

Les longs rapports du surintendant, dites-vous, "n'ont pas l'effet d'enfuir, parce que l'on sait que tout en est faux." Vous êtes tenu en conscience de faire connaître ce qu'ils contiennent de faux, si non.... Sans doute, vous n'avez pas toujours jugé de la sorte. Il fut un tems que vous préconisiez les documents émanés de cette autorité, et que vous chargiez les journaux de reproduire ce qui vous était adressé de cette source. "Que les tems sont changés!" Mais soit, pour le moment, que les écrits du surintendant soient longs ; la prolixité du rapport n'est elle pas une preuve de son zèle ? C'est vraiment ridicule de voir l'accusation et le jugement sortir d'un tribunal de votre compétence !.. Les rapports sont trop longs. Mais si vous les aviez lus, vous vous seriez abstenu de faire la piyable sortie qu'on a sous les yeux. Avez-vous pris connaissance des rapports annuels des surintendants des Etats voisins ? Savez-vous que ces rapports sont d'ordre officiel ? Savez-vous que l'ordre est d'être concis, ou diffus ? Notez donc qu'il doit être par toutes les classes de lecteurs. Et aux Etats-Unis, on écrit dans ce but des rapports bien détaillés, bien développés, puis on les distribue partout. Savez-vous qu'il m'en coûte cette année 10s. pour recevoir par la poste le rapport du surintendant des écoles de l'Etat de New-York ? Savez-vous que le rapport du même, pour 1840, se composait de 185 pages d'impression, grand in-octavo, et que celui du même pour 1841, contenant 212 pages, et celui de 1847 était de 156 ? Le rapport du surintendant du Connecticut, année 1848, est de 158 pages. Que j'aurais de satisfaction à vous dérouler ces volumineux rapports. Et j'omettrais de l'Etat du Maine (1847, de 185 pages, 1848, 100 pages) et pour 1849, ce qui a été écrit avec simplicité, par un homme de bons principes, et dévoué franchement à son service au triomphe d'une bonne cause, à laquelle il travaille même sous la voix des avis de son gouvernement.

D'ailleurs, mon cher "Canadien," que je rapporte soit long, soit court, pourpourri pédantesquement le juger capable d'endormir. N'allez pas croire qu'il produise le même effet partout. Ce n'est pas à vous plus qu'à moi à porter jugement sur cet objet, et si vous n'avez pas mission pour cet objet, et si toute fois vous vous décidiez à analyser ce document, vous avoueriez qu'il a été écrit avec simplicité, par un homme de bons principes, et dévoué franchement à son service au triomphe d'une bonne cause, à laquelle il travaille même sous la voix des avis de son gouvernement.

Nous soupçonnons que votre ressentiment part de plus loin — Nous aurions occasion de vous indiquer la partie du rapport susdit qui a provoqué vos ardeurs. Laissons pour le moment le rapport qu'il nous faudra plus tard mettre en cause, et disons qu'il y a injustice de votre part, vous que je voudrais supposer homme d'*éducation* et d'*instruction*, de publier si légèrement, sous le voile mystérieux de l'anonymie, des insultes contre un fonctionnaire public si dévoué au bien.

Avant de laisser le sujet, j'ne dois pas vous laisser ignorer que je ne suis pas porté à vous adresser ces lèvres ni par les commissaires outragés, avec lesquels je n'ai aucun rapport et qui assurément n'ont jamais entendu mon nom, ni par le surintendant dont je suis séparé par 20 et quelques lieues, et qui m'est parfaitement étranger. Le désir de faire connaître la vérité et de livrer à la vindicte publique des écrits, pour le moins inconsidérés et imprudents, a été le seul mobile qui m'a fait écrire ; les intéressés en cette cause ne m'ont aucun gré de ma dépense en cette affaire, car ils ignorent d'où peut venir cette correspondance ; je me garde, bien sûr de faire savoir que je suis, et je mangerai, bien sûr de faire savoir que je suis, et je mangerai, contre moi d'av